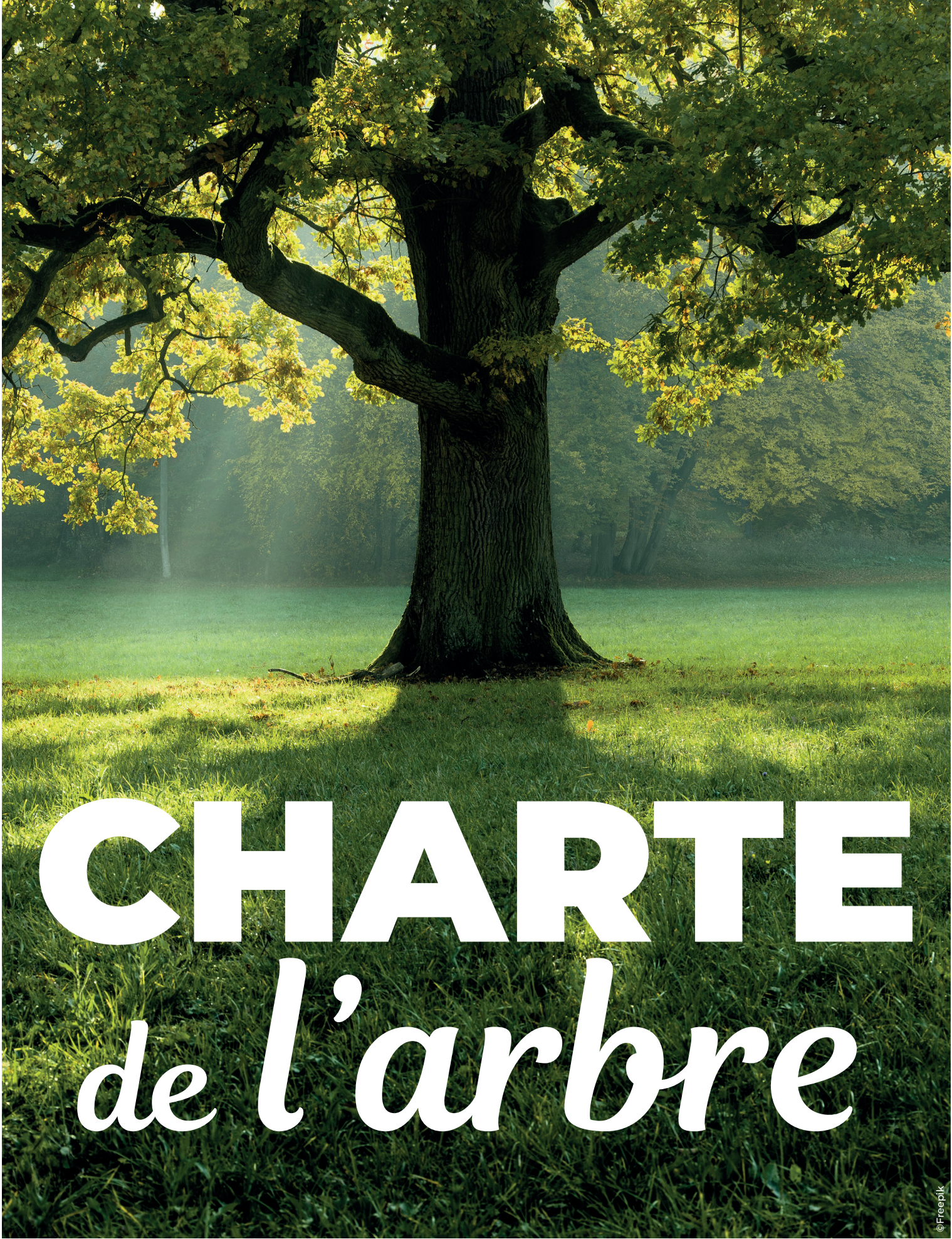




CHARTRE *de l'arbre*

©Freeptk

Pourquoi une charte de l'arbre ?

La commune de Sèvremont détient un patrimoine arboré estimé à près de 1 000 000 de ligneux – arbres et arbustes –, dont un très grand nombre est localisé dans les 696 kilomètres de haies du territoire. Pourtant, malgré ce patrimoine et notre appartenance à une commune bocagère, la préservation du végétal ne va pas de soi. L'arbre, allié de la résilience des territoires face au changement climatique, est l'élément qui focalise les attentions, qui peut engendrer des tensions sur sa place et son emprise et qui amène les élus à procéder à de nombreuses prises de position pour statuer de son devenir sur le domaine public, dans le respect de l'intérêt général.

C'est pourquoi, il nous a semblé important, pour notamment sécuriser l'action des agents de la municipalité, de préciser et d'acter nos engagements en faveur de l'arbre sous toutes ses formes et de clarifier notre politique dans une charte de l'arbre à l'échelle locale.

Les fondements de l'action politique municipale en faveur de l'arbre

1. À Sèvremont, l'arbre est **un allié pour réduire l'incidence du changement climatique** : participer à la réduction des îlots de chaleur dans l'espace urbanisé et tendre vers au moins 30 % de canopée dans chaque espace aggloméré de la commune, en incluant les arbres publics et privés.
2. À Sèvremont, l'arbre est **un atout de santé publique** : faire de l'approche 3/30/300 un objectif de santé publique pour l'ensemble des habitants. C'est-à-dire que chaque habitant puisse voir au moins 3 arbres chez lui, qu'il profite d'au moins 30 % de couvert arboré dans son quartier et enfin qu'il puisse accéder à un îlot de fraîcheur arboré à 300 mètres au plus, à pied depuis son domicile.
3. À Sèvremont, l'arbre est **un patrimoine qui participe au maintien de la qualité de vie** : valoriser l'arbre comme un élément majeur de notre paysage de bocage, il structure et maille le territoire. Il constitue une ressource et est indispensable pour le maintien de continuités écologiques fonctionnelles.

Une charte pragmatique mais non dogmatique

*L'objectif n'est pas
de conserver un arbre à tout prix,
mais plutôt d'en avoir une gestion dynamique
et personnalisée selon son état,
dans l'idée de pérenniser le patrimoine arboré global.
Cette charte communale s'inscrit en complémentarité
des politiques communautaires - PCAET, Charte forestière -
et constitue une traduction concrète afin de conforter
nos engagements dans ses dispositifs à l'échelle locale.*

”

Les 19 engagements qui suivent
sont l'illustration
de la politique de Sèvremont
mise en œuvre depuis 2000
qui vise à faire de l'environnement
et de la transition écologique
une priorité du mandat.

Ce souhait traduit
la volonté des élus et des services
en faveur d'un territoire
plus résilient, qui accompagne
les dynamiques économiques
et démographiques,
tout en préservant
la biodiversité
et nos ressources
naturelles.

”



AXE 1 : CONNAÎTRE, GERER, SECURISER

A - Établir et partager la connaissance du patrimoine arboré

Engagement n°1

Inventorier et caractériser les arbres sénescents¹ et pouvant occasionner des risques de sécurité pour les citoyens, selon des méthodes adaptées à chaque contexte (arbres urbains, haies, boisements) et intervenir de façon proportionnée au risque dans chacun des cas recensés. Les interventions pourront se traduire, le cas échéant, par la suppression du ligneux², la suppression de branches dangereuses, la création de chandelles³... Ces interventions de sécurité seront programmées sans délai et tout au long de l'année.

Engagement n°2

Suivre l'évolution de la canopée⁴ (établissement de l'indice canopée sur Sèvremont) ; rendre ces données publiques et facilement accessibles pour la bonne information des habitants. L'indice de canopée représente l'ombre portée générée par les arbres sur la commune, cet indice s'avère particulièrement intéressant pour mesurer à la fois la dynamique d'évolution de la place de l'arbre dans le milieu urbain et rural, mais également pour caractériser la prise en compte par la municipalité de l'aspect réduction des îlots de chaleur dans un contexte de changement climatique. Faire de l'augmentation de l'indice canopée un critère d'évaluation de la qualité des projets d'aménagement des espaces publics, en comparant l'état avant projet, à la livraison et l'état après 10, puis 20 ans. Raisonner non plus en termes de nombre d'arbres plantés, mais en termes d'indice canopée.

Engagement n°3

Réaliser un diagnostic préalable du patrimoine arboré se trouvant sur le périmètre d'un projet municipal (relevé précis du collet⁵ des arbres et de leurs couronnes) avec des préconisations pour les protéger (ou proposition d'une solution permettant une réelle plus-value en matière environnementale) et inscription systématique dans les cahiers des charges des maîtres d'œuvre la réalisation de ce diagnostic préalable.

B - Préserver les arbres sous toutes leurs formes

Engagement n°4

Veiller à ce que des mesures de prise en compte réglementaire des arbres, des haies soient incorporés dans tous nouveaux projets d'aménagement portés par la commune. En l'absence de mesures de protection des arbres dans le PLUi géré à l'échelle communautaire, la commune s'engage à prendre en compte systématiquement dans ses nouveaux projets d'aménagement des mesures de prise en compte des ligneux (règlement de lotissement par exemple).

Engagement n°5

Faire du maintien des arbres existants et de leurs emplacements un des enjeux de qualité de vie sur l'ensemble du territoire municipal ; reconnaître l'antériorité de l'arbre dans les démarches de projet public et privé. Rechercher la conciliation entre leur préservation et la mise en œuvre des autres politiques publiques (accessibilité, mobilités, gestion des réseaux, logement, développement économique).

C - Respecter les bonnes pratiques

Engagement n°6

Appliquer la charte d'entretien des dépendances vertes à l'échelle communale notamment dans l'entretien des haies en bordure de voirie et en finir avec des interventions annuelles et systématiques sur l'ensemble des linéaires.



Engagement n°7

Acquérir pour notre chaufferie et réseau de chaleur uniquement de la plaquette forestière auprès de fournisseurs de bois issus du Pays de Pouzauges et dont les exploitations sont inscrites dans une démarche de gestion durable de la ressource : haies soumises à un plan de gestion durable des haies afin de garantir le renouvellement de la ressource mobilisée.

Engagement n°8

Faire labelliser PEFC, les boisements communaux de plus de 5 000 m² et mettre en place des plans de gestion durable de ceux-ci dans le cadre de plan simple de gestion afin d'assurer, dans la durée, une exploitation raisonnée tout en assurant le renouvellement des peuplements.

Engagement n°9

Œuvrer pour que la commune devienne un territoire 100 % taille respectueuse des arbres et des boisements. Alléger la gestion de certains alignements taillés fortement (taille architecturée) en réduisant les interventions ou repenser le renouvellement des ligneux en privilégiant les évolutions libres.

AXE 2 : ACCROITRE & INNOVER

D - Renforcer les présences des arbres sur le territoire communal et faire concilier les enjeux

Engagement n°10

Contribuer au renforcement de la présence d'arbres sur le territoire en réalisant la plantation d'au moins 1 000 arbres par an (haies bocagères, arbres isolés, boisements...).

Engagement n°11

Faire de la présence de l'arbre, un atout dans notre labellisation des Villes et Villages Fleuris. Que notre initiative permette de valoriser le travail de nos agents, d'expérimenter, de promouvoir et de diffuser de nouvelles méthodes de végétalisation en lien avec le retrait des surfaces de béton ou d'enrobé.

Engagement n°12

Participer à faire concilier le développement ou le renouvellement de réseaux et le patrimoine arboré. Il s'agit de mettre en œuvre des techniques permettant de faire cohabiter arbres et réseaux en proximité immédiate, notamment de préférer des tranchées communes lors de l'installation de réseaux pour libérer de l'espace en faveur des racines. Dans le cadre du passage de la fibre, de peser sur les gestionnaires pour limiter l'impact des réseaux aériens dans une vision à long terme de l'entretien pour favoriser l'enterrement comme alternative durable pour le territoire.

Engagement n°13

Repenser la place de l'arbre dans l'espace aggloméré au regard du triptyque : eau, sol, végétation. Cette réflexion pourrait amener à identifier des sites où des travaux minimes permettraient d'améliorer l'infiltration de l'eau à proximité des arbres (décroûtage de trottoirs, déviation du fil d'eau...). Dans les nouveaux aménagements, il est important de penser à la surface disponible pour l'exploration racinaire et d'augmenter l'emprise minimale au sol pour la plantation d'arbres. Dans nos travaux, il est préférable de favoriser les tranchées communes plutôt que les fosses individuelles lors des plantations pour reconstituer une trame brune⁶ en réseau et de favoriser les couvertures naturelles en pied d'arbres pour optimiser les apports de matières organiques et alimenter la trame brune.

AXE 3 : VALORISER & MOBILISER

E - Créer des micro-filières de la graine au bois

Engagement n°14

Rechercher à systématiser la valorisation du bois dans les opérations de la commune (création de mobiliers...). S'inscrire dans les démarches du tiers-lieu bois sur le Pays de Pouzauges afin de mieux calibrer nos besoins en créant notamment un dossier de gestion des stocks de bois coupé et mobilisable avec un inventaire des besoins en matière d'aménagement.

Engagement n°15

Sur le territoire, susciter et participer activement à des filières de valorisation du bois, valorisation en cascade, du bois d'œuvre au bois bûche et au bois déchiqueté, en mobilisant et en créant des synergies avec les dispositifs existants.

F - Mobiliser les habitants et soutenir les initiatives

Engagement n°16

Impulser et coordonner le recensement des arbres remarquables de la commune à travers une rubrique au sein du magazine *Ballade Sèvremontaine* intitulée "Un lieu, un arbre, des Sèvremontains", pour les faire connaître, pour enrichir les circuits de promenade le cas échéant et faire partager l'intérêt pour l'arbre des administrés. Valoriser l'arbre qui plaît plutôt que l'arbre qui gêne.

Engagement n°17

Soutenir les diverses formes de participation des habitants, de leurs représentants associatifs, des acteurs du territoire, des professionnels du paysage et de l'aménagement, des établissements d'enseignement et les associer aux actions de la charte communale des arbres. Communiquer sur la charte de l'arbre, comme un axe structurant de la politique locale à Sèvremont.

Engagement n°18

Former les agents de Sèvremont, valoriser le travail de gestion réalisé par les équipes techniques et communiquer sur leur action de façon récurrente.

Engagement n°19

Mettre en place un comité de l'arbre à l'échelle communale, instance de suivi de la charte au niveau local mais également instance au sein de laquelle sera gérée toutes les demandes de coupe ou de gestion d'arbres à la demande de riverain. Ce comité, présidé par les élus, sera composé de citoyens, d'agents, de gestionnaire d'espaces arborés (agriculteur, forêt privée...).



¹sénescents : arbres vivants qui ont atteint la fin de leur phase de développement et qui montrent des signes de dépérissement

²ligneux : arbres, arbustes, broussailles...

³chandelles : troncs d'un arbre mort sur pied et dépourvus de branches

⁴canopée : étage supérieur de la forêt en contact direct avec l'atmosphère et les rayons du soleil

⁵collet : partie évasée à la base du tronc de l'arbre

⁶trame brune : concerne les sols et leur rôle dans les équilibres écologiques